Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 073-200086882-20261119-2026106-DE

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2026

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Nadine KUZAY, Eric MARTINET, Christelle ETIENNE, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Delphine LAINÉ, Pierre DUBOSSON, Catherine DEROO, Elisabeth FAVERJON, Jacky DONJON, Jacky GACHET.

Absent : David ATES

Procurations : Elisabeth JOUTY à Nadine CASTILLON, Cédric LARGE à Annie GONTARD, , Samira BOUKERCHE à Angélique NEFISSI, Guillaume SETA à Fabien GARCIA, Véronique CHRISTOL à Jacky GACHET, Pierre VERNEY à Elisabeth FAVERJON.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	22	6	28

Date de la convocation : 13 novembre 2026

M. Joël RECORDON a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2026/106

OBJET : Tarifs communaux des concessions et opérations funéraires

Le rapporteur : Jean-Loup CREUX, adjoint à l'urbanisme et aux espaces publics

Les tarifs des concessions des cimetières, des emplacements du colombarium et des cavurnes font l'objet d'une mise à jour suite à la procédure de reprises des concessions abandonnées qui a permis de libérer des emplacements au sein des cimetières communaux.

Il vous est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 01 janvier 2027 :

	10 ans	15 ans	30 ans	50 ans
	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
Concession simple Pleine terre 3 places		150 €	300 €	500 €
Concession simple Caveau 3 places		300 €	600 €	1 000 €
Concession double Plein terre 6 places		300 €	600 €	1 000 €
Concession double Caveau 6 places		600 €	1 200 €	2 000 €
Case colombarium (2 urnes standards)	260 €	400 €	750 €	
Cavurne (4 urnes standards)	520 €	800 €	1 500 €	
Redevance plaques jardins du souvenir prête à graver (gravure dorée et pose facturées par le marbrier au frais de l'acquéreur : 30 € la plaque				

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 073-200086882-20261119-2026106-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L 2213-15 et L 2321-21,

Vu les avis des commissions UTSS (Urbanisme, Travaux, Sûreté et Sécurité) du 2 septembre 2022,

Vu l'avis de la commission ressources du 04 novembre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les dispositions tarifaires des concessions et opérations funéraires telles que figurant au tableau ci-dessus.
- **DECIDE** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2027.

Valgelon-La Rochette, le 19 novembre 2026.

Le secrétaire de séance,

Joël RECORDON

Le Maire,

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (Savoie)

Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai